



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

**Commission sportive Pv du 06 décembre 2023**

**Présents :** Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun  
**Absent excusé :** néant

### **1 – Réserves – Litiges :**

#### **Match de D1 poule D – Quimper Italia Us 2 – Quéménéven Us 1 du 19 novembre 2023**

Match arrêté à la 85<sup>ème</sup> minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre suite à l'envahissement du terrain par des spectateurs.

La Commission Sportive, après avoir pris connaissance des différents rapports du dossier, sans identification du responsable, et compte tenu de la sportivité du club de Quimper Italia Us, entérine le résultat de la rencontre.

- Quimper Italia Us 2	0 point	0 but
- Quéménéven Us 1	3 points	2 buts

**La présente décision est susceptible d'appel, en 2<sup>ème</sup> instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.**

#### **Match de D2 poule J – Crozon Us 1 – Pencran Us 1 du 19 novembre 2023**

Match arrêté à la 80<sup>ème</sup> minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre pour propos racistes éventuels envers un joueur de Pencran venant de la tribune, l'équipe de Pencran ne voulant pas reprendre le match.

Dossier en instruction.

#### **Match de D2 poule B – Kernilis Hermine 1 – Le Drennec Fc 1 du 19 novembre 2023**

Match arrêté à la 88<sup>ème</sup> minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre pour envahissement du terrain et coup à arbitre.

Dossier en instruction.

#### **Match de D1 poule A – Ploudalmezeau Arz 1 – Locmaria Es 1 du 26 novembre 2023**

Suite à une demande de renseignements du club de Ploudalmezeau, dossier transmis par la Commission de Discipline concernant la participation du joueur Coatanéa Yoan licence 2543960411 du club de Locmaria Es exclu lors du match St Pabu Avel Vor 1 – Locmaria Es 1 du 19 novembre.

Un joueur exclu lors d'une rencontre est automatiquement suspendu pour le 1<sup>er</sup> match officiel suivant son exclusion.

En application de l'article 96.2 des règlements généraux de la LBF, la Commission Sportive fait évocation.

7, ZA de Ty Névez-Pouillot 29150 CHATEAULIN ☎ 02 98 47 62 47

@ [secretariat@foot29.fff.fr](mailto:secretariat@foot29.fff.fr) / [dtrepos@foot29.fff.fr](mailto:dtrepos@foot29.fff.fr)



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Monsieur Yvan Cueff, membre de la Commission Sportive, licencié au club de Ploudalmezeau Arz se retire de la séance pendant l'étude du dossier.

La Commission Sportive constatant la présence du joueur Coatanéa Yoan sur la feuille de match de D1 A opposant Ploudalmezeau Arz 1 – Locmaria Es 1, alors que celui-ci était automatiquement suspendu, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Locmaria Es 1. (Article 4.2 de l'annexe 3 – code disciplinaire des règlements généraux de la Ligue de Bretagne)

- Ploudalmezeau Arz 1 3 points 3 buts  
- Locmaria Es 1 1 -1 point 0 but

**La présente décision est susceptible d'appel, en 2<sup>ème</sup> instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.**

### 2 – Arrêtés municipaux :

La Commission rappelle aux clubs que la procédure est définie par l'article 88 des règlements généraux de la LBF. Celle-ci est en ligne sur le site du District.

Les clubs qui ne respecteront pas cette procédure pourront être sanctionnés du match perdu par pénalité.

**En cas de report survenant après 12h00 le samedi, la Commission Sportive rappelle aux clubs qu'ils doivent remplir une FMI en précisant le motif (après avoir pris contact avec le permanent de la Commission Sportive, info sur le site du District)**

### **Match de D3 – poule F – Leuhan As 2 – Cleden Poher Us 2 du 03 décembre 2023**

Arrêté municipal du club de Leuhan As parvenue au District le samedi 2 décembre à 11h55, et la fiche intempéries, quant à elle n'a été adressée que le samedi après-midi (13h14).

La Commission Sportive rappelle au club de Leuhan As que les arrêtés municipaux doivent être adressés avant 10h00 le samedi matin, donne match à jouer et fixe la rencontre au dimanche 7 janvier 2024.

### 3 – Matchs remis :

La liste des matchs remis (en dehors des journées complètes) est consultable sur le site du District.

### 4 - Forfaits :

#### **Match de D4 – poule E – Ste Seve Fc 3 – Plougar Haut Leon Fc 3 du 03 décembre**

Match non joué, le club de Plougar Haut Léon souhaitant le report de la rencontre.

La Commission Sportive rappelle que seules les rencontres de la 1<sup>ère</sup> journée pouvaient bénéficier du report. Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par forfait à l'équipe de Plougar Haut Léon Fc 3.

#### **Match de D4 – poule J – Plozevet 3 – Plovan Fc Bigouden 2 du 03 décembre**

Match non joué, le club de Plovan Fc Bigouden n'ayant pas le nombre de joueurs suffisant.

Par conséquent, la Commission Sportive donne match perdu par forfait à l'équipe de Plovan Fc Bigouden 2



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

**RAPPEL :** Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

**(Les clubs doivent prendre contact avec les permanents de la Commission Sportive et de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)**

### Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
26/11/2023	D3 E	Pleyber Christ Es 2	Plouezoch Fc 2	Plouezoch Fc 2	30,00 €
26/11/2023	D3 I	Quimper Penhars Fc 2	Plomelin As 3	Plomelin As 3	30,00 €
03/12/2023	D2 H	Treogat Ms 1	Penmarch Cs 3	Penmarch Cs 3	30,00 €
03/12/2023	D3 I	Treffiat Guil. Fc 2	Tremeoc R 1	Treogat Ms 1	30,00 €
03/12/2023	D3 J	Gourlizon Sp 3	Goulien Sp 2	Goulien Sp 2	30,00 €
03/12/2023	D3 L	St Thonan Js 2	Guipavas Al Coat. 3	St Thonan Js 2	30,00 €

### Forfaits généraux :

#### **Championnat de D4 poule H**

S'agissant du 4<sup>ème</sup> forfait occasionnel (22/10, 19/11, 26/11, 03/11), la Commission Sportive déclare l'équipe de Mellac Sde 3 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 100,00 €.

#### **Championnat de D4 poule I**

S'agissant du 4<sup>ème</sup> forfait occasionnel (08/10, 19/11, 26/11, 03/11), la Commission Sportive déclare l'équipe de Quimper Us Portugais 2 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 100,00 €.

### **5 – Coupe de Bretagne :**

La Commission Sportive procède au tirage au sort du 6<sup>ème</sup> tour en présence des clubs qualifiés, 9 rencontres au programme pour arriver aux 16 équipes qualifiées pour les 1/32<sup>ème</sup> de finale qui auront lieu le 28 janvier 2024.

### **6 – Coupe du Conseil et du District :**

Le prochain tour de ces coupes aura lieu le 7 janvier 2024 et le tirage sera effectué le mardi 19 décembre.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN